

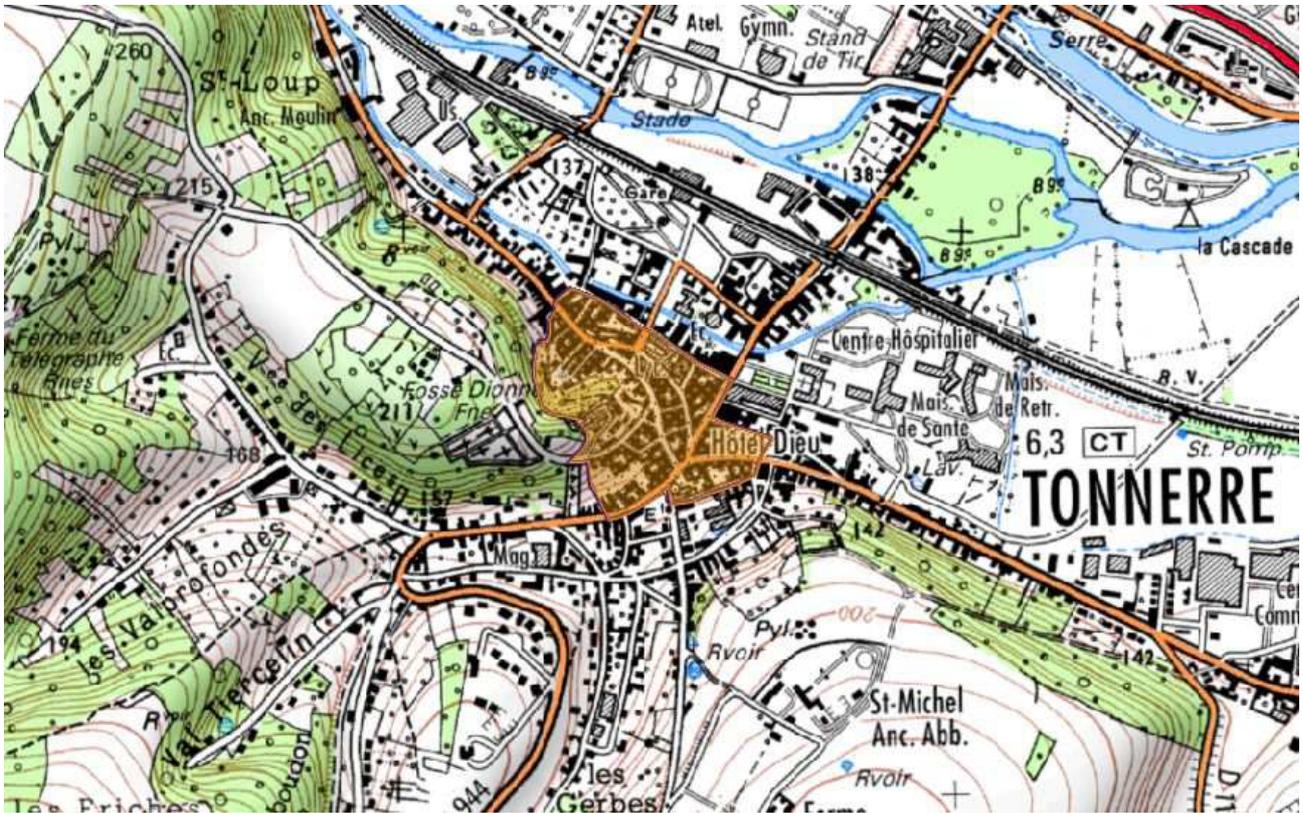
YONNE / SITE INSCRIT n°16

CENTRE ANCIEN DE TONNERRE

Commune : Tonnerre

Localisation géographique : ville de Tonnerre

Date de l'inscription : 1^{er} octobre 1970



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

L'ensemble urbain des quartiers anciens de Tonnerre et délimité comme suit....

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre chargé des Affaires Culturelles vu l'avis de la commission départementale des sites

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété privée et publique

Superficie :

10 ha

Qualification du site :

Site urbain

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt historique et paysager national

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

Protections antérieures à l'intérieur du périmètre du site inscrit:

- Classement au titre des monuments historiques sur la site de 1862 de la crypte de l'église Sainte Catherine
- Classement au titre des monuments historiques le 20 novembre 1920 de l'église Saint-Pierre
- Inscription au titre des monuments historiques le 18 mai 1926 de l'Hôtel d'Uzès
- Classement au titre des monuments historiques le 20 mai 1946 de la Fosse Dionne

Protections ultérieures à l'intérieur du périmètre du site inscrit

- Inscription au titre des monuments historiques le 18 octobre 1971 de la maison 2 rue Armand Colin
- Inscription au titre des monuments historiques le 11 juin 1991 du Marché Couvert
- Inscription au titre des monuments historiques le 20 décembre 1991 de la Confiserie du 25 rue de l'Hôpital
- Inscription au titre des monuments historiques le 14 décembre 2005 de l'Hôtel Gauthier de Sibert
- Secteur sauvegardé créé le 15 janvier 2008

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

De nombreuses fiches

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

Sans objet

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le périmètre du site inscrit couvre la plus grande partie du centre ancien de Tonnerre.

La ville, implantée à l'origine en position défensive au sommet d'une croupe escarpée dominant au sud la vallée de l'Armançon, s'est développée au Moyen-Age entre le pied de ce versant et la rivière de l'Armançon, autour de la résurgence karstique de la Fosse Dionne qui a été aménagée en lavoir au 18^{ème} siècle.

Le 8 juillet 1556, la ville de Tonnerre est ravagée par un incendie. La reconstruction s'est faite sur la base du réseau viaire et du parcellaire médiéval étroit et très profond qui caractérisent toujours aujourd'hui le tissu urbain dense et resserré du centre ancien.



Tonnerre au 17^{ème} siècle était un pôle commercial régional important, reposant principalement sur les métiers du vin, de la pierre et le travail des moulins. Le centre ancien recèle un important patrimoine d'immeubles du 16^{ème} du 17^{ème} siècle, avec de nombreuses maisons à pans de bois.



Seuls émergent du paysage homogène des toitures en tuiles brunes des constructions anciennes l'église Saint-Pierre et le clocher de l'église Notre Dame.



SON ENVIRONNEMENT

La ville de Tonnerre s'inscrit dans le site de la vallée de l'Armançon qui présente deux versants contrastés : un versant sud au relief escarpé et boisé auquel s'est adossée la ville historique et un versant nord qui présente des pentes douces couvertes de vignobles dont la partie basse accueille les quartiers récents de la ville



SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

Site urbain

Etat du site

De nombreux cœurs d'îlots du centre ancien ont été construits au cours des siècles passés pour y réaliser logements supplémentaires, annexes et appentis et la surdensité du bâti génère aujourd'hui des problèmes d'inconfort voire d'insalubrité qui ont conduit de nombreux immeubles à un état d'abandon

De plus, comme la plupart des tissus urbains médiévaux, le centre ancien de Tonnerre est inadapté à la circulation automobile et au stationnement.

EVALUATION REGLEMENTAIRE

La ville de Tonnerre recèle un important patrimoine architectural et urbain du 16^{ème} et du 17^{ème} siècle dont le caractère remarquable avait justifié une inscription au titre des sites en 1970. La création d'un secteur sauvegardé le 15 janvier 2008 doit permettre la mise en oeuvre d'une politique visant à requalifier et restaurer ce patrimoine et à redonner une vitalité aux quartiers anciens de la ville historique.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Constructions anciennes :**

Dans l'attente des prescriptions qui seront définies dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur, une attention particulière devrait être portée aux devantures des boutiques des rues principales qui constituent la vitrine commerciale de la ville : conservation et restauration des devantures anciennes, aménagement de nouvelles devantures de qualité.

- **Espaces publics :**

Améliorer la gestion du stationnement.

